



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL N° 01.2023 Du 06 FÉVRIER 2023

Le lundi six février deux-mille vingt-trois, à dix-neuf heures trente à la Mairie, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi le Conseil Municipal de la Commune de LES CHERES, Rhône, sous la présidence de Madame Alix ADAMO, Maire.

Date de convocation : 31.01.2023

**Étaient présents** : Mme ADAMO Alix, Maire – M. BERGERON Thierry – M. DUMONTET Jean-Marc - Mme DE OLIVEIRA Tania, Adjoints, – M. BENOIT Pascal - M. CEVRERO Eric - M. CHASSET Henri – M. LAGGIA Cédric - M. MARGAND Daniel – M. VUILLERMOZ Boris, Conseillers Municipaux.

**Absents excusés** : Mme HIMBERT-VENIN Chantal représentée par Mme ADAMO Alix - Mme LARDANCHET Martine représentée par M. Thierry BERGERON – M. Dimitri JULLIARD.

**Absents** : M. GOYARD Didier

N° 01.2023

➤ **Election d'un secrétaire de séance :**

Monsieur Pascal BENOIT est nommé secrétaire de séance.

➤ **Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal n° 08.2022 du 13 décembre 2022**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

➤ **Information des décisions prises par Madame Le Maire au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)**

Pas d'information à communiquer.

➤ **Intervention de Mme Béatrice, Présidente du Syndicat Mixte Plaines Monts d'Or**

Madame Béatrice DELORME, Maire de Saint Germain au Mont d'Or et Présidente du Syndicat Mixte des Plaines Monts d'Or effectue une présentation du syndicat.

Le Syndicat Mixte des Plaines Monts d'Or a été créé en 1996 et a pour objet la mise en valeur de l'espace naturel et agricole.

Il rassemble 14 communes.

Ses missions sont les suivantes :

- Maintien de l'agriculture et veille foncière,
- Préservation du patrimoine bâti et naturel,
- Accueil du public,

- Information, sensibilisation,
  - Coordination des interventions et des travaux sur le territoire.
- Participation financière :
- 21,15 % par les 14 communes
  - 4,12 % par le Département du Rhône
  - 74,72 % par la Métropole de Lyon

Le coût de l'adhésion est fonction du potentiel fiscal et serait pour la commune de Les Chères, de 3790 € selon les chiffres de 2021.

Le Conseil Municipal souhaite mener une réflexion sur une éventuelle adhésion au Syndicat Mixte Plaines Monts d'Or.

### **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DES SERVICES DE L'ÉTAT – PRÉFECTURE DU RHONE – DANS LE CADRE DU FINANCEMENT DES ÉQUIPEMENTS DES POLICES MUNICIPALES ET DES STATUTS PROCHES – FIPD 2023 (DÉLIBÉRATION n° 2023-01)**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de déposer un dossier de demande de subvention, dans le cadre du financement des équipements de sécurité des polices municipales et des statuts proches au titre du Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance - FIPD 2023.

En effet, suite au recrutement prochain d'un Agent de Surveillance de la Voie Publique, il est nécessaire d'acquérir du matériel relatif à la sécurité (gilet pare-balles, caméra piéton...).

Le coût prévisionnel s'élève à environ 1 600 €.

Madame le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à solliciter cette subvention auprès des services de l'Etat et de signer tous documents y afférents.

#### **Le Conseil Municipal, et après en avoir délibéré et à l'unanimité pour :**

- **Approuve** le coût de ces acquisitions pour un montant d'environ 1 600 € ;
- **Approuve** la demande de subvention auprès des services de l'Etat – Préfecture du Rhône au titre du Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance 2023 ;
- **Autorise** Madame le Maire à effectuer la demande de subvention auprès des services de l'Etat - Préfecture du Rhône.

### **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DU RHONE POUR L'AMÉNAGEMENT DES AIRES DE JEUX CONCERNANT LA CONSTRUCTION D'UNE PLATEFORME MULTISPORTS (DÉLIBÉRATION n° 2023-02)**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département du Rhône, dans le cadre de la construction d'une plateforme multisports concernant l'aménagement des aires de jeux.

Cette plateforme multisports permettra d'offrir aux jeunes chéroises et chérois un équipement sportif (football, basket, handball, badmington, hockey sur gazon...)  
Cette infrastructure sera construite à proximité des écoles ; elle permettra la pratique quotidienne du sport durant le temps scolaire et extra-scolaire, mais également de développer la pratique du sport auprès de tous publics.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 74806.76 € HT, soit 89768.11 € TTC et sera imputé sur le budget investissement.

Les dépenses correspondantes seront inscrites au chapitre prévu à cet effet au Budget primitif 2023, sous l'opération n° 138.

Madame le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à solliciter cette subvention auprès du Département du Rhône et de signer tous documents y afférents.

**Le Conseil Municipal, et après en avoir délibéré et à l'unanimité pour :**

- **Approuve** l'aménagement des aires de jeux de la plateforme multisports ;
- **Approuve** la demande de subvention des services du Département du Rhône au titre de l'aménagement des aires de jeux ;
- **Autorise** Madame le Maire à effectuer la demande de subvention auprès du Département du Rhône.

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION AUVERGNE RHONE-ALPES  
AU TITRE DU BONUS RURALITÉ CONCERNANT LA CONSTRUCTION D'UNE  
PLATEFORME MULTISPORTS (DÉLIBÉRATION n° 2023-03)**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région Rhône-Alpes, dans le cadre de la construction de la plateforme multisports au titre du bonus ruralité.

Cette plateforme multisports permettra d'offrir aux jeunes chéroises et chérois un équipement sportif (football, basket, handball, badmington, hockey sur gazon...)  
Cette infrastructure sera construite à proximité des écoles ; elle permettra la pratique quotidienne du sport durant le temps scolaire et extra-scolaire, mais également de développer la pratique du sport auprès de tous publics.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 74806.76 € HT, soit 89 768.11 € TTC et sera imputé sur le budget investissement.

Les dépenses correspondantes seront inscrites au chapitre prévu à cet effet au Budget primitif 2023, sous l'opération n° 138.

Madame le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à solliciter cette subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes et de signer tous documents y afférents.

**Le Conseil Municipal, et après en avoir délibéré et à l'unanimité pour :**

- **Approuve** la construction de la plateforme multisports ainsi que son financement ;
- **Approuve** la demande de subvention à la Région Auvergne Rhône-Alpes au titre du bonus ruralité ;
- **Autorise** Madame le Maire à effectuer la demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes.

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA PRÉFECTURE DU RHONE AU TITRE DE LA DETR 2023 CONCERNANT LA CONSTRUCTION D'UNE PLATEFORME MULTISPORTS (DELIBERATION n° 2023-04)**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de déposer un dossier de demande de subvention auprès des services de l'Etat - Préfecture du Rhône, dans le cadre de la construction d'une plateforme multisports au titre de la DETR 2023.

Cette plateforme multisports permettra d'offrir aux jeunes chéroises et chérois un équipement sportif (football, basket, handball, badmington, hockey sur gazon...)  
 Cette infrastructure sera construite à proximité des écoles ; elle permettra la pratique quotidienne du sport durant le temps scolaire et extra-scolaire, mais également de développer la pratique du sport auprès de tous publics.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 74806.76 € HT, soit 89 768.11 € TTC et sera imputé sur le budget investissement.

Les dépenses correspondantes seront inscrites au chapitre prévu à cet effet au Budget primitif 2023, sous l'opération n° 138.

Madame le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à solliciter cette subvention auprès des services de l'Etat - Préfecture du Rhône et de signer tous documents y afférents.

**Le Conseil Municipal, et après en avoir délibéré et à l'unanimité pour :**

- **Approuve** la construction d'une plateforme multisports ainsi que son financement ;
- **Approuve** la demande de subvention des services de la Préfecture du Rhône au titre de la DETR 2023 ;
- **Autorise** Madame le Maire à effectuer la demande de subvention auprès des services de l'Etat - Préfecture du Rhône.

**CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS – PARTICIPATION FINANCIÈRE AUX FRAIS DE TRANSPORT ET DE VISITE POUR LE VOYAGE A PARIS – SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE CHASELAY (DELIBERATION n° 2023-05)**

Madame Tania DE OLIVEIRA informe l'assemblée délibérante de l'organisation du projet de voyage à Paris regroupant les Conseils Municipaux des enfants des communes de Chasselay et de Les Chères.

Ce voyage a pour but de visiter l'Assemblée Nationale à Paris et l'Arc de Triomphe. Le coût total du transport Aller/retour et les frais de visite s'élèvent au total à 813 € pour la commune de Les Chères, comprenant le transport et les visites de 4 adultes accompagnateurs et 7 enfants.

La réservation des billets de train et des billets de visite est faite par la commune de Chasselay pour tout le groupe. Une convention doit être signée entre les deux communes pour la participation financière et le remboursement à la commune de Chasselay de la part incombant à la commune de Les Chères.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter la proposition de participation financière pour les frais de transport et de visite à hauteur de 813 € et le reversement de cette somme à la commune de Chasselay qui a effectué les réservations pour les enfants et les adultes des deux communes.

**Le Conseil Municipal, et après en avoir délibéré et à l'unanimité pour :**

- **Approuve** la proposition de participation financière pour les frais de transport et de visite à hauteur de 813 € ;
- **Approuve** le remboursement à la commune de Chasselay des frais engagés pour ce voyage incombant à la commune de Les Chères ;
- **Autorise** Madame le Maire à signer la convention et à faire mandater la somme de 813 € au profit de la commune de Chasselay.

#### **AVENANT A LA CONVENTION AVEC LA CCBPD CONCERNANT L'INSTRUCTION DES DEMANDES D'AUTORISATION ET ACTES RELATIFS A L'OCCUPATION ET A L'UTILISATION DU SOL (DELIBERATION n° 2023-06)**

Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal a délibéré le 03 septembre 2015 et a signé une convention relative à l'instruction des demandes d'autorisation du droit du sol avec la Communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées.

La CCBPD a changé de logiciel d'instruction des autorisations d'urbanisme en fin d'année 2021. Next'ADS est venu remplacer R'ADS.

Une formation a été nécessaire au profit des membres du territoire (élus et instructeurs) qui utilisent le logiciel et pour les nouveaux arrivants qui en découvrent les modalités.

Celle-ci s'est déroulée comme suit : 4 sessions en demi-journées pour un coût total de 1980 € HT soit 2081 € TTC. Le remboursement se fera au réel par personne et par commune, à savoir 2081/30 soit 69,40 €/personne.

La CCBPD s'est chargée de l'organisation et propose la signature d'un avenant n° 5 à la convention initiale.

Ce remboursement donnera lieu à un titre exécutoire par la CCBPD, sur l'exercice 2023.

**Le Conseil Municipal, et après en avoir délibéré et à l'unanimité pour :**

- **Accepte** la signature de l'avenant n° 5 à la convention d'instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol avec la CCBPD ;
- **Approuve** le remboursement à la Communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées pour un montant de 69,40 € par personne ayant participé à la formation, soit 138.80 € pour deux agents.
- **Autorise** Madame le Maire à signer l'avenant n° 5 à la convention et à reverser les sommes dues.

\* \* \*

#### ► **INFORMATIONS DIVERSES ET QUESTIONS DIVERSES**

- L'appel d'offres concernant la fourniture et la livraison de repas froids pour le restaurant scolaire a été relancé. 3 prestataires ont déposé leur dossier de candidature.  
Suite à la réunion de la Commission d'Appel d'Offres le 30 janvier 2023, la société RPC se voit attribuer le marché.  
Le Conseil Municipal fait le choix de ne pas augmenter les tarifs des repas, malgré l'augmentation du coût des repas, et ce jusqu'à la fin de l'année scolaire 2022/2023.
- Madame le Maire informe l'assemblée d'un appel à candidatures publié sur le site du CDG69 suite au départ en retraite d'un agent à l'agence postale communale à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023.
- Madame le Maire informe de l'arrivée d'un Agent de Surveillance de la Voie Publique à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023.
- Coût du gaz : augmentation des tarifs depuis le début de l'année à hauteur de 2 fois ½ le coût de l'année précédente.
- Monsieur FIALAIRE, sénateur du Rhône demande de pouvoir obtenir les adresses postales et mails des élus. Demande accordée par les Conseillers Municipaux.
- Monsieur CHASSET a été saisi par un particulier afin que les administrés puissent consulter les dates des Conseils municipaux sur panneau-pocket et sur le site internet de la mairie.  
Ces informations seront publiées sur les deux supports dès la prochaine convocation.
- Monsieur VUILLERMOZ est régulièrement sollicité sur le projet des travaux d'aménagement vers l'école. Il souhaite que l'affichage d'un panneau illustrant le projet puisse être apposé afin de répondre aux différentes demandes des administrés.  
Un affichage sera apposé en place ; les plans seront mis sur panneau-pocket et sur le site internet de la commune.
- Monsieur MARGAND a participé à une réunion au SIEVA dernièrement et indique qu'à partir du mois d'avril 2023, les tarifs des consommations et des abonnements vont augmenter de 5%.
- Monsieur BERGERON indique que le défrichage du terrain Francescini a débuté.  
Il rappelle également que le nettoyage de printemps aura lieu le 11 mars 2023 aux mêmes horaires.

- Monsieur CEVRERO a rempli le questionnaire du SYTRAL sur la mobilité sur le territoire. Il déplore que ce questionnaire soit plus basé sur l'environnement que sur la desserte des territoires.  
Madame le Maire a rappelé qu'avec Pascal BENOIT ils sont membres de la commission mobilité à la Communauté de communes.  
Elle rappelle que la ligne 115 a failli être supprimée l'été dernier et que nous l'avons conservé, et il est important de répondre au questionnaire pour faire des observations sur la nécessité de conserver cette ligne.
  
- Monsieur BENOIT indique que le bulletin municipal 2023 a été distribué le week-end dernier avec environ 10 jours de retard. Les causes de ce retard sont multiples et inhérentes à la nature même de ce type de publication, comme la coordination de rédaction et d'impression en période de fin d'année.  
Cependant, le retard de distribution a été accentué par une dégradation des bulletins dans le transport.  
Monsieur BENOIT demande la confirmation au Conseil Municipal de sa volonté de privilégier l'écrit, comme cela a été demandé en début de mandat.  
Les membres du Conseil Municipal réitèrent leur volonté de privilégier les écrits et de maintenir l'édition des bulletins municipaux papier.
  
- Madame le Maire a réceptionné un courrier de l'association ICC demandant un rendez-vous avec les membres du Conseil Municipal.  
Après concertation, les conseillers proposent la date du mardi 21 février 2023 à 20 heures.

**FIN de SÉANCE à 22 heures**